

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(PLU) DE LA COMMUNE DE VENERQUE ET A LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE  
DES ABORDS (PDA) DE L'EGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PHEBADE , CLASSEE  
MONUMENT HISTORIQUE  
DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

**AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE  
CONCERNANT LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)**

Enquête réalisée du 3 juin 2025 à 8h30 au 4 juillet 2025 à 17h30

Sous la décision de nomination du Tribunal Administratif de Toulouse N° E 25000045/31

Prescrite par arrêté municipal de la commune de VENERQUE du 15/05/2025

## ***1. UN DOSSIER COMPLET, COHERENT ET CONFORME AUX OBJECTIFS PATRIMONIAUX***

Le dossier de création du PDA est régulièrement constitué. Il comprend notamment :

- une notice explicative claire et argumentée ;
- une cartographie précise du périmètre proposé ;
- le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), favorable au projet ;
- la délibération du conseil municipal décidant d'engager la démarche.

Ce projet vise à remplacer le périmètre réglementaire de 500 mètres par un tracé mieux adapté aux caractéristiques locales, afin de :

- garantir la protection cohérente de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Phébade et de ses abords bâtis ou paysagers ;
- préserver les perspectives visuelles significatives sur le monument ;
- assurer une intégration qualitative des constructions futures dans le tissu urbain ancien.

Ce dispositif permettra, à terme, une meilleure articulation entre protection patrimoniale et urbanisation maîtrisée.

## ***2. INTEGRATION HARMONIEUSE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE***

Le périmètre proposé s'insère pleinement dans les orientations du PLU en cours de révision, notamment celles relatives à :

- la requalification du centre-bourg ;
- la valorisation du patrimoine bâti et paysager ;
- l'encadrement des formes urbaines et des hauteurs dans les secteurs sensibles.

Il en constitue un complément cohérent et pertinent, renforçant les capacités de la commune à préserver l'identité de son cœur historique tout en accompagnant son développement.

## ***3. MODALITES D'ENQUETE CONFORMES ET PARTICIPATION SATISFAISANTE***

L'enquête publique unique s'est tenue du 3 juin au 4 juillet 2025, pour une durée totale de 32 jours. Le dossier a été consultable :

- en mairie, sur support papier et informatique ;
- en ligne, sur le site internet de la commune ;
- pendant quatre permanences :
  - mardi 3 juin (8h30–12h30) ;

- mercredi 11 juin (14h30–17h30) ;
- samedi 21 juin (9h–12h) ;
- vendredi 4 juillet (14h30–17h30).

Les mesures de publicité réglementaires ont été respectées, notamment par voie de presse (Voix du Midi, La Dépêche du Midi), affichage communal et publication en ligne.

La participation du public à l'enquête a été active, avec 33 contributions sur l'ensemble du projet. Il est à noter qu'aucune observation n'a été formulée concernant le PDA. Les contributions se sont concentrées sur les aspects du PLU (zonage, constructibilité, environnement...).

#### **4. ABSENCE DE REMARQUES OU D'OPPOSITION AU PDA**

Durant l'enquête publique, aucune observation écrite ni orale n'a porté sur le projet de création du Périmètre Délimité des Abords. Ce silence du public peut être interprété comme une approbation implicite ou à tout le moins une absence de controverse sur cette mesure de protection patrimoniale.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord préalable à la délimitation retenue.

#### **Conclusion**

Compte tenu

- de l'amélioration de la protection paysagère et architecturale apportée par la mise en place d'un périmètre adapté autour de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Phébadé, classée monument historique, en remplacement du rayon actuel de 500 m ;
- de la contribution de cette disposition à préserver le cœur historique de Venerque, tout en permettant un développement harmonieux ;
- de la possibilité élargie de préserver les perspectives paysagères ;
- du manque d'opposition manifeste de la part des habitants ;

je rends **un avis favorable sans réserve à la création du Périmètre Délimité des Abords de la commune de Venerque.**

Fait à Toulouse,

AdinaBLANCHET

le 2/08/2025

Commissaire enquêtrice



